

**Consultation publique**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement  
modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou  
d'occupation d'un immeuble numéro 2015-768**

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, a adopté le projet de règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-768 afin de permettre les usages H4 Habitation en commun ou P1 Communautaire de voisinage** » et tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 5 mai 2025 à compter de 18 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet de règlement a pour but de définir les projets d'habitation en commun qui seraient admissibles et de définir les critères d'évaluation pour les habitations en commun.

L'ensemble de la Ville est visé par le projet de règlement.

Cette modification est une initiative du Conseil municipal.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement y compris un plan à l'échelle de la zone concernée est disponible pour consultation sur demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou peut être consulté au [www.lachute.ca](http://www.lachute.ca) (onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Avis publics »).

Le 14 avril 2025  
(U-2025.17)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development draft by-law. For further information : 450 562-3781, ext. 7211.*